

DAG/DDAJI/2012/Nomination/n°57

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,
Vu l'arrêté DAG/DDAJI/2012/Nomination/n°43 portant nomination de M. Daniel NAHON en tant que Président du Directoire de la Recherche,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Président nomme les membres du Directoire de la Recherche, représentant les secteurs disciplinaires de l'Université.

- M. Paul CLAVIN (Sciences Mécaniques et Informatiques, spécialité Énergétique)
- M. Jacques-Louis de BEAULIEU (Paléoenvironnements et biogéographie évolutive)
- M. Michel BLANC (Astrophysique)
- M. Dominique MARANINCHI (Médecin, directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - ANSM)
- M. Alan KIRMAN (Économie théorique)
- M. Émile PELLETIER (Électronicien)
- M. Pierre GROS (Civilisation et archéologie romaines)
- M. Jean-Louis BERGEL (Droit privé)
- M. Gérard CHASTAGNERET (Histoire contemporaine)
- M. Étienne PARDOUX (Mathématiques)
- M. Michel LANNOO (Sciences physiques et mathématiques)
- M. Paul TORDO (Chimie)
- M. Antoine SOUBEYRAN (Économie)

Article 2 :

Les membres-experts sont nommés pour une durée de deux ans renouvelable une fois dans la limite de la durée du mandat du Président de l'Université.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 octobre 2012


Yvon Berland

Président de l'Université d'Aix-Marseille

